

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03 JUILLET 2009

**Présents** : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL et Sylvie CAGNARD.  
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, J.P SPECIA, Alain VIARD.

**Excusé** : Monsieur Lionel BOCHET

**Excusé et représenté** : Joël BRAISAZ qui donne pouvoir à Patrick CUVEX-COMBAZ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain VIARD

*Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28/05/2008.*

### *Le Conseil,*

#### **TRAVAUX**

**Route du Planay** : les travaux se terminent dans de bonnes conditions. Le périmètre de reprise de voirie a été élargi dans la partie basse, grâce à des économies réalisées sur le reste du chantier.

**Contournement du Chef-lieu** : la voirie est ouverte à la circulation, les abords sont en cours de finition.

**Route du Plan** : Plusieurs modes opératoires sont envisagés afin d'améliorer l'accès aux alpages par « le Plan »  
Les travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commandes d'entretien des voiries.

**Pluviales de Nantailly** : les enfouissements sont terminés. La Communauté de Communes prend en charge les enrobés recouvrant la tranchée du réseau d'assainissement, la commune prendra en charge le recouvrement du reste de la chaussée.

**Parking est** : Compte tenu de l'ouverture du chantier de construction à proximité, et afin de pouvoir bénéficier de la terre extraite, l'ordre de service a été signé pour l'entreprise Martoïa, attributaire du marché à bons de commandes.

Monsieur Léon Grosset-Janin, fait part de son mécontentement. Il estime que le projet retenu, face à sa résidence, aurait pu se situer en contrebas sur le même tènement. Monsieur Guy Braisaz et Mme Victoire Braisaz prennent part au débat. Madame le Maire informe que le terrain concerné est propriété de la Commune et rappelle le débat du 23 avril 2009.

*Monsieur Patrick Cuvex-Combaz, adjoint aux travaux remémore que le projet a été débattu lors du conseil du mois d'avril, notamment pour ce qui concerne les besoins en stationnement de proximité du centre village et l'économie à réaliser en récupérant la terre disponible en contiguïté*

*Madame le Maire rappelle également ses propos de la même séance : « qu'elle respectera les prescriptions émises lors de l'enquête publique de la révision simplifiée de cette zone, prescription validée par le Conseil Municipal ».*

*« Le choix est porté sur la première version, et comme prévu dans l'enquête publique, un aménagement sera opéré en retrait de la voirie, afin de permettre l'accès au garage de M. Grosset-Janin Léon par un camion ».*

**Enrobés** : le secteur des Saisies est en cours de finition, l'entreprise Colas assurera la finition des divers chantiers de travaux de voiries sur le secteur du village.

**Tracés au sol** : Les tracés de la nouvelle voirie, des passages piétons, des places pour handicapés ont été formalisées. Conformément à la demande du Conseil général, des « zébra » ont été tracés aux différents arrêts des bus scolaires.

**Adduction d'eau potable du « Revers »** la tranchée d'enfouissement suit latéralement la tranchée des pluviales. Le chantier sera terminé d'ici une quinzaine de jours. Les enrobés seront posés après le débardage de la coopérative forestière « Coforet ».

**Ecomusée** : la maçonnerie est terminée. Le chantier se poursuivra après la période estivale pendant laquelle le musée est fermé au public.

**Rénovation Mairie** : La commission d'ouverture des plis, réunie le 17 juin a procédé à l'analyses des offres pour la réalisation de la tranche 2 de rénovation du bâtiment de la mairie.

Le Conseil approuve le choix de la C.A.O, les entreprises retenues pour les différents lots seront destinataires des ordres de services correspondants.

**Réaménagement centre village** : le contournement routier permet aujourd'hui de valoriser le village, pour lequel il serait utile de réfléchir à un aménagement global, incluant la construction d'une salle polyvalente dans le

secteur Est. Le Conseil charge le Maire de lancer une consultation afin de bénéficier des conseils d'un « architecte aménageur ».

### **ACHAT de MATERIEL ROULANT**

Une commission composée de techniciens et d'élus a dépouillé les offres reçues suite à la publication des cahiers des charges élaborés en vue de l'achat d'un camion porteur pour saleuse et d'un véhicule benne 3.5 tonnes.

Le Conseil charge la commission d'effectuer les négociations auprès des concessionnaires, et les achats aux meilleures conditions possibles.

### **Modifications des STATUTS du SDES**

Approuve et autorise l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie de la commune de Tresserve

Accepte le retrait sollicité par la commune de Montricher-Albanne

### **SENTIERS**

1) Madame le Maire propose au Conseil, qui approuve, le recrutement saisonnier d'une personne ayant une bonne connaissance des sentiers pédestres qui aurait en charge l'entretien et marquage sommaire des sentiers communaux ainsi que le recensement des lieux signalés comme présentant des anomalies ou manque de signalétique.

Plusieurs pistes sont envisagées. Le Conseil charge Madame le Maire de l'embauche correspondante.

2) l'avant projet définitif de sentiers thématiques de découverte vient d'être déposé par le Cabinet Orangenoir. La prochaine étape est le choix d'un outil innovant, nomade, interactif de valorisation du territoire.

3) Les membres du Conseil ont été destinataires du compte rendu de la commission sentiers de la Communauté de Communes du Beaufortain, par lequel ils sont informés de la validation et mise en œuvre du schéma des itinéraires de randonnées intercommunaux et des modalités indispensables à son bon fonctionnement.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

1 – Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, trois ventes sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation (un terrain situé au chef-lieu, un garage situé avenue du Mirantin, un commerce situé avenue des jeux Olympiques)

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

1 – Le Conseil prend connaissance de l'inscription sur la liste d'aptitude de trois membres du personnel ayant réussi un concours ou examen professionnel.

Décide de créer les postes correspondants à leurs nouveaux grades.

2 – Accepte d'attribuer à Mme BRAISAZ Marie-Christine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Indemnité d'Administration et de Technicité correspondant à son grade. Dit que le montant de la prime sera indexé sur la valeur de l'indice 100 (un coefficient 6 sera appliqué) et versée mensuellement.

3 – Accepte d'attribuer à Mme VIGNON Marie-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Indemnité d'Administration et de Technicité correspondant à son grade. Dit que le montant de la prime sera indexé sur la valeur de l'indice 100 (un coefficient 4 sera appliqué) et versée mensuellement.

4 – Informe que Nicolas Mollier est désigné ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

### **FORET**

Le Conseil :

- Accepte la proposition de vente au Bois du Vernay des parcelles 18 et 19 pour la somme de 21.513 €
- Arrête le programme de travaux qui seront confiés à l'ONF pour 2009
- Prend connaissance du rapport de l'expert ayant inspecté le tilleul centenaire du centre village et de ses conclusions optimistes. Le Tilleul sera préservé. Informe et remet aux membres du Conseil, une copie d'un courrier adressé par les riverains à propos du dit tilleul.
- Sollicite l'ONF afin d'autoriser l'exploitation partielle, par COFORET, de la parcelle 671 incluse dans le bois soumis au régime forestier
- Accepte la signature d'un contrat d'apport de bois d'environ 84 m<sup>3</sup> avec COFORET

## **CESSION TERRAIN**

Comme autorisé par délibération n°4 du 23 avril 2009, l'acte d'échange du terrain sis au Chef-Lieu, section D parcelle 2374 a été signé avec la SCI les Chalets de Céline.

## **CANTINE**

Lors de la rénovation du collège de Beaufort, voilà deux ans, la cuisine devait être dimensionnée de façon à pouvoir servir les repas des différentes cantines des écoles primaires du canton.

Aujourd'hui la confection des repas (une centaine pour l'école d'Hauteluze) pour la cantine scolaire d'Hauteluze est remise en question compte tenu du manque d'espace et de capacité de production de la cantine du collège.

Une solution de remplacement est actuellement recherchée, sachant que, compte tenu des engagements pris par le Conseil général, la convention est reconduite avec le collège le temps qu'une solution soit opérationnelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Numérotation des rues**

Sursoit à la demande de « La Poste » pour la dénomination et numérotation des rues du village et des hameaux

### **Rapport annuel de l'eau**

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente aux membres du Conseil le rapport annuel de l'eau de l'année 2008.

Après en avoir pris connaissance, les membres de l'assemblée approuvent le dit rapport.

### **Modification des limites de l'agglomération**

Propose au Conseil qui l'accepte la modification des entrées d'agglomération suite aux travaux de voirie du contournement du chef-lieu.

Approuve la création d'un périmètre de transports urbain.

### **Plan Local d'Urbanisme**

Compte tenu des modifications et révisions simplifiées à apporter au Plan Local d'Urbanisme, propose le recrutement d'un architecte urbaniste afin de mener à bien cette mission. Il sera procédé à une consultation.

Le Conseil approuve et charge Madame le Maire de la mise en œuvre.

### **Facim**

La Fondation pour l'Action Culturelle Internationale propose une exposition « *Au Fil du Pays* » dans le cadre des Pays d'Arts et d'Histoire, du 24 juillet au 14 août prochain.

Le Conseil propose la mise à disposition de la salle Ducis. L'exposition sera assurée par nos soins.

### **Ecomusée**

Approuve la création d'affiches pour promouvoir l'écomusée. Accepte le devis soumis au prix de 390.35€

### **Bail du Barrage de la Girotte**

Est informé que le bail consenti à EDF, aux fins de droits d'exploitation d'électricité sur le barrage de la Girotte, arrive à expiration le 31 décembre 2015.

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, en charge de la gestion de l'utilisation des énergies hydrauliques, dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2010 pour faire connaître sa décision relative à la concession concédée.

Les membres de l'Assemblée seront informés en temps voulu du devenir de la concession.

Demeurent en question les droits d'usage des terrains utilisés par EDF tant pour l'assise du barrage que pour les conduites et divers ouvrages. Madame le Maire suit ce dossier.

La commémoration de l'inauguration du barrage sera célébrée le 17 octobre par une journée festive qui sera organisée conjointement avec EDF.

### **Prend connaissance**

1) Des comptes rendus :

- du Conseil d'école
- de l'Office du Tourisme
- de la Communauté de Communes du Beaufortain (conseil communautaire du 19 juin, assainissement, déchets, sentiers)
- de l'avancée des travaux de la régie des remontées mécaniques

2) Des appels à projets de la Région Rhône Alpes

- « au fil du patrimoine »
- « développement durable »

3) Des aides du Conseil Général de la Savoie

- prolongation de la durée de versement de la subvention pour travaux à l'écomusée
- attribution d'une subvention pour travaux à l'Eglise 4.452 €
- inscription des projets de commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France (en 2010)

**Animations de l'été 2009**

Est informé et invité à participer aux différentes manifestations organisées sur le territoire par l'office du tourisme, le comité des fêtes, la Facim.

Informe que le marché de l'été aura lieu au village tous les jeudi soir de 16 heures 30 à 19 heures

**Repas des anciens**

La date du repas des anciens est fixée au 11 octobre

*Le prochain conseil est fixé au **31 juillet 2009 à 20 heures***